

Le curé d'Estavayer et le jeu des rois en 1563

Autor(en): **Ducrest, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

XI^{me} Année

N^o 6

Novemb.-Décemb. 1923

oooooooooooooooooooooooooooo o ooooooooooooooooooooooooooooo

LE CURÉ D'ESTAVAYER ET LE JEU DES ROIS EN 1563

par F. DUCREST.

Estavayer avait comme curé, en 1563, dom Vuilelme ou Guillaume Ducettaz. Son père, Pierre Ducettaz, bourgeois de la petite cité, y jouissait d'une certaine considération (*vir nullis nominibus suspiciendus*¹) ; sa mère était Jaquemette fille de Pierre Loys, de Lausanne. Dom Guillaume était un esprit cultivé ; il connaissait parfaitement l'Ecriture Sainte et assez bien les Pères de l'Eglise. On le trouve en 1557 déjà membre du clergé staviacois. Le 12 juillet de l'année suivante, le Conseil lui délivre un certificat de bonnes mœurs ; le jeune prêtre s'en va pour quelque temps, probablement dans une école supérieure ou une maison religieuse, achever sa formation cléricale (*ad tempus lares deseruit patrios suam pluribus aelatem virtutibus exornaturus*²). Nommé par le Conseil curé de sa ville natale, le 29 novembre 1559, il s'acquitte de ses fonctions avec zèle et dévouement pendant quelques années, jusqu'à ce que, en 1565 ou 1567, son état de santé l'oblige à demander un successeur. Plus tard il est nommé doyen et meurt en 1602³.

¹ Livre d'exhortations (voir plus loin) f^o 58.

² Id., f^o 58.

³ Dellion, *Dict.* V, 217 et 229.

Dom Ducettaz est le type du bon curé, qui s'intéresse à la vie de ses paroissiens, prend part à leurs fêtes, et à toutes les manifestations où il juge sa présence nécessaire ; repas de noces, banquets de confrérie, jeu des Rois, etc. Il nous a laissé un recueil d'exhortations, manuscrit qui, après avoir appartenu à dom Grangier l'historien, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque cantonale¹. Son style a de la consistance et des qualités méritoires, sa phrase est coulante, même élégante ; il a parfois de jolies comparaisons. Bien qu'il manque peut-être de variété et de souplesse, il a sa place marquée parmi les écrivains fribourgeois — ils ne foisonnent pas ! — du XVI^{me} siècle.

Le P. Apollinaire, dans son *Dictionnaire des paroisses* (V, 230) et M. l'abbé Brulhart, dans les *Annales d'Estavayer* de dom Grangier (p. 412) ont donné des extraits d'une instruction qu'il avait prononcée à un repas de noces². Nous publions ci-après, dans son texte original, l'exhortation qu'il adressa à son peuple à l'occasion de la célébration de la fête et du jeu des Rois, le 6 janvier 1563.

Déjà en 1547 avait eu lieu, à l'église paroissiale, la représentation du mystère du *jugement de Salomon*. En 1553, on fit le *jeu des Rois*, comme à Fribourg. Le Conseil mit sur pied quelques compagnies de soldats ; on fit venir des ménestriers ; la cérémonie se termina par un grand banquet aux frais de la ville. Nouvelle représentation dix ans plus tard, en 1563, organisée par les jeunes gens, d'entente avec quatre délégués du Conseil, entre autres le lieutenant d'avoyer, Jean Truffin ; noble Christophe du Moulin offre 20 florins pour obtenir le rôle de roi. Afin d'éviter des frais à la ville, il est décidé que ceux qui revêtiront quelque dignité, soit les officiers, payeront 12 sols,

¹ Le titre, écrit par dom Grangier, porte : *Exhortations que dom Vuillelme Ducetaz, curé de Stavayé, faisoit à son peuple en 1562 (Ex libris J. Philippi Grangier sacerdotis Staviae)*. Nous respectons intégralement le texte du manuscrit, tout en modernisant l'orthographe et la ponctuation.

² Voir aussi *Etrennes* XV, 1881, p. 77-78.

et que l'honneur de porter le drapeau, soit d'être banneret, reviendra au plus offrant, Jacques du Moulin.

Le cérémonial suivi fut, semble-t-il, un peu différent de celui de 1553. A en juger par le peu que nous en dit le manuscrit de dom Guillaume, le banquet aurait précédé le cortège. Le curé paraît avoir d'abord, au commencement du repas, béni la table, chargée de mets et d'offrandes, parmi lesquels les présents du roi, et de flacons ou channes de bon Lavaux, véritable présent du Père céleste qui fait savourer par anticipation le « nectar d'immortalité réservé par Dieu à ceux qu'il aime ! » Se tournant ensuite vers les figurants, dom Ducettaz leur adresse, en vers pleins de lyrisme, force compliments et souhaits qui vont aussi aux soldats (*soudards*) prêts à la parade, et surtout à leurs capitaines et au porte-bannière.

Le banquet se termine par une prière d'action de grâces à Dieu, auteur de tout bien qui maintient « planté de ce qu'il faut pour sustenter nature. » Après le repas eurent lieu le cortège et la représentation ; nous en ignorons les détails. Sans doute le roi, entouré de ses gentilshommes parcourut les rues de la ville en grand équipage, avec escorte et déploiement militaire. Quelquefois même on se rendait dans les bourgs du voisinage, Payerne, Grandcour, Murist, ou bien on recevait les rois de la jeunesse de ces localités.

Voici, dans sa saveur originale, le texte du manuscrit ; nous le faisons précéder des deux formules d'oraison, en latin, récitées par le curé bénissant la table.

POUR LE JOUR DES ROIS

Benedicite. Dominus quidquid appositum est et quidquid apponetur ad sacrum esse jubeat, qui sua benignitate pascit universa, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Gratias agimus tibi, Pater coelestis, qui tua ineffabili potentia condidisti omnia tua inexhausta voluntate, cuncta pascis ac vegetas largire filiis tuis, ut aliquando tecum bibant in regno tuo nectar illud immortalitatis quod promisisti ac praeparasti vere diligentibus te. Per Christum Dominum nostrum. — Et beata viscera, etc. — Deus del nobis pacem et post mortem vitam aeternam.

Messieurs, nous priérons très tous par ensemble icy

Le Roi régnañt en haute déité,
 Que lui plaise par sa sainte bonté
 Aujourd'hui notre roi maintenir
 En toute joie et très grande liesse,
 Si qu'à la fin du règne puisse jouir
 Du paradis, où joie jamais ne cesse.

Aussi lui plaise sa noblesse
 Avec leur roi si bien s'entretenir
 Qu'ils puissent tous sans aucune tristesse
 Le voir régner sur eux par grand plaisir,
 Tant que jamais de nul vice repris,
 Ne puissent être devant leur roi leur maître.
 Et encore plus nous lui ferons requête, Messieurs,
 Pour tous capitaines, banderet et soudards
 Que lui plaise les garder de molestes
 Afin que chacun d'eux tienne si bien sa part,
 Tant que le roi en puisse content être
 Et que chacun en soit loué en sa part.

Seigneur Dieu, nous te remercions de ce repas lequel avons pris ; si en le prenant, en rien mépris avons, pardonne-nous par ta sainte bonté, et nous fais grâce qu'ayons toujours planté de ce qu'il faut pour sustenter nature. Cure ta main, car toute créature est attendant que portion lui donnes en tes saints lieux, sans lesquels nul ne peut vivre en ce monde, cela est tout notoire, jusques à ce que toi, roi débonnaire, nous donneras de paradis la gloire, à laquelle nous devons tous parvenir, celui qui fit les rois d'Orient venir par son étoile tout droit en la cité de Bethléem dont aujourd'hui faisons solennité, afin que de eux puisse être mémoire, l'honneur qu'ils firent au noble roi de gloire.

Fais nous la grâce par ta sainte bonté, que en ce monde toi puissions honorer. Et quand le pas de mort faudra passer, que nous soyons des bienheureux sauvés. Ainsi étant de tes biens recomplis, toi priérons pour les bons trépassés, disant ainsi : *Requiescant in pace.*

Peut-être cette dernière prière, à en juger par les rimes qu'on y remarque, était-elle versifiée. Dans la suivante composée aussi pour la circonstance en bonne prose ordinaire, le bon curé invoque les bénédictions du ciel sur Messieurs de Fribourg toujours prêts à maintenir

et à défendre la foi catholique, et sur ses concitoyens les seigneurs, officiers, nobles et bourgeois d'Estavayer. Il n'oublie même pas les malheureux réformés du voisinage, tombés « aux hérésies » et il supplie le bon Dieu de leur ouvrir les yeux et de leur pardonner après avoir fait pénitence.

Le seigneur, ou plutôt le coseigneur de l'endroit était, à cette époque, un jeune élégant gentilhomme, François d'Estavayer, seigneur de Mollondin. Son père Jean, mort au château de Bioley en 1547, avait été un brillant chevalier et un des principaux seigneurs de la cour de Savoie, et le compagnon du duc Charles dans plusieurs de ses voyages ; pendant la guerre entre Charles Quint et François I^{er}, on l'avait chargé de missions diplomatiques importantes. Sa mère, Claudine de Vuippens, avait épousé en secondes noces Jean-François de Gingins, baron de La-Sarraz, seigneur de Divonne ; elle mourut en 1572. Un de ses frères, Jean-Baptiste d'Estavayer, seigneur de Bussy, Morens et Arlens, épousa Benoîte de Blonay, s'établit à Moudon et fut la souche de la branche des seigneurs de Bussy ; un autre, Philippe, qui avait étudié le droit à Padoue, devint seigneur de Mollondin, Aumont et Montet et mourut de la peste en 1579, à l'âge de 35 ans. Un troisième frère, Nicolas, mourut en 1567.

Parmi les gens huppés que comptait alors la cité estaviacoise, il faut citer noble Antoine Chausse (ou Chaussy) donzel, noble Christophe de Pontherose, seigneur de Ropraz, noble Pierre du Moulin châtelain, seigneur de Treytorrens, Godefroy Griset, coseigneur de Font et de Cheyres, Jean Truffin, lieutenant d'avoyer, Louis de Gléresse, donzel et châtelain, seigneur de Rueyres, le notaire Jacques Denierre, le donzel Michel Catelan, Jean et Vulielme de Vevey, Laurent Gardian, Antoine Servent, Michel Fivaz, François Vuillemain, etc. Le conseil de la ville comprenait une quinzaine de membres. Tous ces noms figurent dans les documents de l'époque publiés dans les *Annales* de dom Grangier.

Nous n'avons pas à raconter ici comment Estavayer échappa à la Réformation. On trouvera à ce sujet des détails circonstanciés dans le *Dictionnaire des paroisses* (V, p. 129 à 137) et dans les *Annales* de Dom Grangier. La ville, grâce à l'énergie du Conseil, demeura inébranlablement fidèle à la foi catholique, mais plusieurs membres de la noble famille de ce nom établis dans l'ancien pays de Vaud devenu bernois l'abandonnèrent, entre autres Jean-Baptiste d'Estavayer cité plus haut, habitant Moudon, ainsi que sa sœur Suzanne, épouse de Michel Cathelin de Gingins ; plusieurs membres de la famille de Fivaz firent aussi défection. Leurs Excellences de Fribourg avaient l'œil ouvert pour maintenir tous leurs sujets dans la bonne voie. Le 20 avril 1561 fut lu au Conseil d'Estavayer et dans les églises un mandat gouvernemental où Messieurs déclarent qu'ils veulent persévérer dans la religion de leurs ancêtres et désirent que tous leurs sujets restent sincèrement attachés à la foi professée par les aïeux. Ils interdisent de prêter l'oreille aux prédicateurs des nouvelles doctrines, rappellent les articles principaux de la foi catholique, défendent toute controverse sur les croyances religieuses et toute assemblée secrète, et ordonnent de prêter serment d'observer tous les ordres contenus dans ce mandat. Les habitants du bailliage d'Estavayer firent ce serment le même jour, 20 avril, dans l'église de St-Laurent. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à la fin de la prière exhortative que nous publions ci-après, le curé Ducettaz fait allusion à ces mesures énergiques prises par Messieurs de Fribourg et par le Conseil d'Estavayer pour le maintien du catholicisme, et fait prier pour ceux qui ont faibli et abandonné leurs croyances.

Autres grâces pour dire à plaisir 1563.

Seigneur Dieu, nous toi rendons grâces de cœur, et proférons de bouche, de tous les bénéfices que tu nous a faits, non seulement d'incorporer nos âmes dedans nos corps, mais aussi de nous donner viande nutritive pour sustenter tant nos âmes que nos corps. Premièrement tu nous a donné ta sainte parole pour la sustentation

de nos âmes, car, tout ainsi que notre corps, ne peut vivre notre âme sans la parole de Dieu, ainsi que notre Seigneur Jésus Christ l'a testifié disant en saint Mathieu (chap. 4) que l'homme ne vit pas tant seulement de pain matériel, mais vit de toute parole procédante de la bouche de Dieu. Et pour ce, mon Dieu, si toi plaît, tu nous feras la grâce que nos âmes soient si bien repues de ta sainte parole, que nous puissions si bien observer tes saints et divins commandements que, à la fin de nos jours, notre âme puisse vivre éternellement avec les bienheureuses âmes qui sont régnant avec toi en ton règne céleste de paradis. Et pour ce aussi que notre corps ne peut vivre sans viande matérielle, il toi plaira nous élargir notre pain quotidien et tout ce qui nous est de besoin (Proverbes, chap. 30) à suffisance, afin que par la défauté ne murmurions contre ta divine bonté, aussi par trop grande abondance ne soyons souillés, tant nos âmes que nos corps. Et si, mon Dieu, en buvant ou en mangeant ce présent repas, t'avions offensé, ou en tous nos autres négoes, n'en veuille prendre vengeance, mais toi plaise nous pardonner nos offenses et nous veuille garder et préserver de tous maux. Amen.

Et pour autant que la sainte Ecriture nous enseigne de prier les uns pour les autres (S. Jacques, chap. I et 1^{re} épître à Timothée, chap. II), nous toi prions pour tous nos bienfaiteurs et spécialement pour nos souverains Seigneurs et magnifiques princes Messieurs de la noble ville de Fribourg, et généralement pour tous nos nobles seigneurs et princes qui sont sous la protection et qui maintiennent notre sainte foi catholique; qu'il toy plaise les maintenir et défendre de tous leurs ennemis et, à la fin de leurs jours, qu'ils aient paradis.

Aussi toi prions généralement pour tous seigneurs, officiers, nobles et bourgeois de la ville d'Estavayer et spécialement pour tous ceux qui sont du noble Conseil; qu'il toi plaise leur faire la grâce qu'ils puissent faire toujours si bonne justice à un chacun qu'à la fin de leur jours ils en puissent avoir paradis. Amen.

Et pour ce que par ton saint Evangile tu nous as donné doctrine et enseignement de prier non seulement pour nos bienfaiteurs, mais aussi pour nos persécuteurs et calomniateurs, ainsi comme en S. Mathieu (chap. 5) et en S. Luc (chap. 6), Seigneur Dieu, nous toi prions pour tous ceux qui sont tombés de notre sainte foi catholique aux hérésies, qu'il toi plaise leur donner la vraie connaissance de ta sainte vérité, afin que l'ayant connue, ils puissent dire: Nous avons offensé, et faire telle pénitence de leurs péchés que leurs âmes, à la fin de leurs jours, ne soient périées, mais sauvées en ton saint règne céleste de paradis.